

## **AU CONSEIL MUNICIPAL :**

### **SEANCE DU 04 JUILLET 2008**

Nombre de Conseillers en exercice :15  
présents : 13  
votants : 14

L'an deux mille huit, le quatre juillet, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 27 juin 2008, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence d'Alain LERIVEREND, Maire.

Etaient présents : Ms Mmes. LERIVEREND, DHOTEL, TELLIER, DELPERDANGE, FIGUIER, DUTOT, KELLER, DURIS, ALBIER, GANDER, SANCHES DA CUNHA, THUILLIEZ, ARNOULD

Mme SANCHES DA CUNHA a été élue secrétaire de séance.

Absents excusés : M. ARSENDEAU, M. SAVIGNAC

Pouvoir : M. SAVIGNAC a donné pouvoir à M. FIGUIER

Le Conseil municipal approuve le conseil municipal du 30 mai 2008

#### **1- Approbation du choix de l'entreprise retenue pour la création de l'îlot central à l'entrée du village sur la RD 609,**

L'estimation des travaux est de 39 904 H.T. L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres et travaux est la société Sylvain JOYEUX pour un montant de 38 236 H.T.

Les travaux sont prévus la première quinzaine d'août.

La subvention de 50 % au titre de la DGE d'un montant de 19 952 H.T a été accordée le 26 mai 2008. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le choix de l'entreprise Sylvain JOYEUX pour la réalisation des travaux et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

#### **La réfection de la voirie communale :**

L'entreprise retenue après consultation est la société Sylvain JOYEUX, elle effectuera la réfection de la voirie communale. Les travaux débuteront lundi 7 juillet 2008.

#### **Réparation de la chaussée au Hameau de Montchavert:**

Suite à des malfaçons la Société Sylvain JOYEUX reprendra la chaussée au Hameau de Montchavert (sous garantie, travaux de 2006). Les travaux débuteront lundi 7 juillet 2008.

#### **2 - Approbation du choix du bureau d'études retenu pour la modification du plan local d'urbanisme, et demande de subvention,**

La commission d'urbanisme a reçu le 17 juin les sociétés ARVAL et URBA services qui avaient été retenues lors du Conseil municipal du 30 mai 2008.

Après entrevue la commission d'urbanisme a choisie URBA services à l'unanimité pour un montant de 4 964.40 € H.T soit 5 937.42 € TTC

La modification du plan local d'urbanisme concerne :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone d'extension future (2AUh)
- la définition d'un règlement dans la zone susvisée
- le suivi technique du projet de construction élaboré par l'OPAC

Le conseil municipal accepte ce choix, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à demander des subventions.

### **3 - Approbation du choix des entreprises retenues pour la réfection du plancher, de la toiture et peinture de la salle polyvalente et bibliothèque,**

#### A/ Toiture :

L'estimation des travaux à 22 000 € H.T soit 26 312 € TTC

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est l'entreprise MOUTIER Jean pour un montant de 21 233.09 € H.T soit 25 394.77 € TTC

#### B/ Peinture du plafond de la salle polyvalente et changement de plaques de placoplâtre :

L'entreprise BARATEAU a été retenue par la commission d'appel d'offres : 2 500 € H.T soit 2 990 € TTC

**Coût total : 23 733.09 H.T**

**soit 28 384.78 € TTC**

La subvention obtenue auprès du Conseil Général de l'Oise en date du 25 février 2008 de 9 890 €

#### **C/ Travaux supplémentaires : Plancher salle polyvalente et plafond de la bibliothèque**

Bureau d'études : 3 700 € BECIP Beauvais	soit 4 425.20 € TTC
Déménagement : 1 595 € Société GRIE à Méry sur Oise	soit 1 907.62 € TTC
Electricité : 434 € Entreprise ZAREMBA à Puisieux le Hauberger	soit 519.06 € TTC
Peinture et sols : 5 200 € l'entreprise BARATEAU	soit 6 219.20 € TTC
Nettoyage de la bibliothèque : 480 € par l'entreprise PRONET	soit 574.08 € TTC

Travaux de renforcement : Prix estimatif : 9 500 € H.T

La commission d'appel d'offres a retenu la société COREPAM pour un montant de 9 375 € H.T soit 11 212.50 € TTC

**Coût total : 20 784 € H.T**

**soit 24 857.66 € TTC**

Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise : 8 820 €

(Courrier au Conseil Général de l'Oise et rendez vous auprès de M. VANTOMME avec son accord de principe pour la dérogation.)

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le choix de ces entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

### **4 - Lancement de la procédure pour recruter un bureau d'études pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'aide aux particuliers pour les travaux d'assainissement,**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux d'assainissement débuteront vers le 25 août 2008.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de recruter un bureau d'études pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'aide aux particuliers pour les travaux d'assainissement.

Cette assistance serait la suivante :

- assister les particuliers dans les dossiers techniques pour trouver la meilleure solution et la moins onéreuse,
- assister les particuliers pour obtenir des aides financières (Agence de l'Eau, Conseil Général de l'Oise, caisses de retraite...)
- Suivi des travaux des entreprises ou des travaux exécutés par les particuliers,
- Vérification et conformité des installations,

- Déclenchement des aides après la conformité.

La commission d'appel d'offres décidera du choix de la société après appel à candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches d'appel à candidature.

### **5 - Présentation du site Internet,**

Monsieur Christophe ALBIER présente la maquette du futur site Internet de la Mairie et de ses différentes rubriques,

Conformément au vote du budget le devis s'établi comme suit :

1 -Le devis de création du site web s'élève à 1 490 € H.T soit 1 782 € TTC

2- Le devis annuel de la maintenance hébergement à 490.22 € TTC par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Après présentation des devis, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.

### **6 - Convention avec la Direction Départementale de l'Equipement pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réforme du code de l'urbanisme est entrée en vigueur au 1er octobre 2007 et qu'à ce titre toutes les instructions peuvent être confiés aux services de l'Etat. Il présente ensuite les termes de la convention de mise à disposition entre l'Etat et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier aux services de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Oise l'instruction de tous les actes d'urbanismes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition entre l'Etat et la commune de DIEUDONNE.

### **QUESTION DIVERSE :**

#### **Utilisation par les habitants de Dieudonne de la déchetterie des Sablons à Bornel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accord entre la Communauté de Communes du Pays de Thelle et la Communauté de Communes des Sablons pour la fréquentation des habitants de Dieudonne, Puiseux le Hauberger et Belle Eglise a été maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Bon pour publication et affichage, le 11 juillet 2008

*Le Maire,*

*Alain LERIVEREND*